

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 19H06, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur CARREAU Teddy, absent excusé et de Messieurs DORNET Jérôme et LIENARD Christophe, absents.

Date d'affichage : 5 juillet 2024

Date de la convocation : 5 juillet 2024

Madame PARIS Claude a été élue Secrétaire.

I) OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2024

Monsieur Le Maire porte au vote le procès-verbal du 14 juin 2024.

Le Conseil Municipal, 11 voix pour, approuve le procès-verbal du 14 juin 2024.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/07/01

II) OBJET : CHOIX DE L'ASSUREUR CONCERNANT L'ASSURANCE DÉCENNALE DES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur Le Maire reporte ce point de l'ordre du jour car il ne dispose pas des éléments nécessaires à l'étude de cette question.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/07/02

III) OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA SCOLARISATION D'UN ENFANT AU RPC

Monsieur le Maire fait la lecture d'un courrier remis en main propre pour la scolarisation d'un enfant au RPC. Ce couple n'habite pas la Commune mais y possède des locaux professionnels. Ils ont un enfant qui sera scolarisé en classe ULIS à la rentrée de septembre 2024. Les frais de scolarité de cet enfant seront pris en charge par la Commune de NOYERS SAINT MARTIN.

Ils demandent que leur deuxième enfant intègre le RPC pour ne pas déstabiliser l'enfant en classe ULIS.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, à titre exceptionnel donne un avis favorable à cette demande et à la participation de la Commune aux frais de scolarité.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/07/03

IV) OBJET : VENTE DES RADIATEURS EN FONTE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, autorise Monsieur Le Maire à vendre les radiateurs de la Salle des Fêtes à un ferrailleur pour la somme de 445.90 €.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/07/04

V) OBJET : MOUVEMENTS DE CREDITS OPERES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à la délibération n° 2024/03/03 du 22/03/2024 déléguant à Monsieur Le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits, celui-ci informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à la modification du Budget Primitif comme suit :

DEPENSES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
D 2113/21 – 3 240 €	D 2182/21 + 3 240 €

Ce montant étant pris sur la création des plateaux FITNESS pour abonder l'opération concernant l'acquisition d'un broyeur et d'une tondeuse auto-portée.

Le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ**, valide la prise en charge de cette modification.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/07/05

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement des trottoirs et le stationnement PMR rue de Beauvais a été refusée.

Le Conseil Départemental nous a accordé une subvention de 13 970 € pour le remplacement en LED de l'Éclairage Public rue du 8 mai 1945 et rue de Crèvecœur.

Concernant les Travaux de réhabilitation énergétique de l'ancienne Perception, une subvention de 139 772.01 € nous a été accordée au titre du Fonds d'Accélération de la Transition Écologique dans les Territoires.

Deux radars pédagogiques supplémentaires ont été achetés. Un sera mis rue du 8 mai 1945 et l'autre au niveau du passage piéton rue de Beauvais pour sécuriser la sortie des écoles.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'un diagnostic amiante et énergétique a été demandé auprès de la Société HDIAG pour la réalisation du bail des trois cellules de l'ancienne perception pour un montant total de 531.01 € H.T.

Le Collège Gérard PHILIPPE remercie le Conseil Municipal pour la subvention que la Commune leur a attribuée pour le stage d'initiation aux techniques de survie.

L'association Rabbits Games invite Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal à leur inauguration qui aura lieu le samedi 20 juillet 2024 à 14h00 Salle des Mariages.

La famille Martin remercie Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal pour la fleur offerte lors des obsèques de Monsieur MARTIN René, agent communal retraité.

Nouveaux horaires de la Poste à compter du 16 septembre 2024 : Ouverture du mardi au samedi de 9h00 à 12h00. Fermeture le lundi.

Madame DARGENT propose une prestation dans notre Commune en septembre ou octobre 2025. Pour cette prestation, trois choix sont proposés :

- Chansons à la demande
- Les grandes dames de la chansons française, BARBARA et les autres
- Les deux B, BRASSENS et BREL

Le Conseil Municipal étudie cette prestation et réfléchit aux différentes propositions.

En remerciements du don de la Tour Eiffel et du logo FROISSY 2024, le service technique de la Commune effectuera un balayage au sein de la Société FIAB. Un article de remerciements sera publié dans le Bonhomme Picard.

Concernant le projet de réhabilitation du Presbytère, au-dessus de la MAM, plusieurs choix ont été proposés par l'ADTO, le Conseil Municipal est favorable à l'aménagement de deux duplex au 1^{er} étage et dans les combles.

Monsieur Le Maire rappelle que tout démarchage à domicile est interdit, un arrêté est affiché dans le panneau d'affichage de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Des dépôts sauvages ont été constatés à Petit Froissy, Monsieur Le Maire interviendra auprès de la personne concernée.

Réunion Commissions des Fêtes le lundi 9 septembre 2024 à 18h30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 13 septembre 2024 à 19h.

Séance close à 21h.